

« BIENVENUE A EPISOL! » CONTRAT DU BENEFICIAIRE



CIAS Terres du Haut Berry 31 bis route de Rians 18220 Les Aix d'Angillon

Tel: 02.48.66.75.87 ou 06.72.39.83.55

Mail: aide.alimentaire@terresduhautberry.fr

Nom / Prénom du bénéficiaire :				
Adresse:				
№ de téléphone :	<u>Courriel :</u>			
Début de l'aide :	Fin prévue de l'aide :			
Nom du référent social :				
Structure :	Coordonnées :			

En tant qu'usager de l'épicerie sociale, vous vous engagez à :

- Respecter le règlement intérieur de l'épicerie sociale
- Respecter les jours et heures de passages indiqués
- Respecter les personnes (bénévoles et agents de la CCTHB) et les locaux
- Respecter les consignes de sécurité et d'hygiène affichées dans les locaux : sac isotherme obligatoire
- > Patienter calmement dans la file d'attente
- > Prévenir l'équipe de l'épicerie sociale en cas d'absence exceptionnelle
- Prévenir l'équipe de l'épicerie sociale en cas d'empêchement de longue durée : maladie, formation, vacances...
- Ne pas entreposer mon caddie/ panier de courses, ou autre devant le magasin, quand vous n'y êtes pas. Celui-ci sera ôté si nécessaire.
- Prendre une quantité raisonnable d'un même produit
- Veiller au bon stationnement extérieur de votre véhicule
- Participer aux activités proposées par le service Action Sociale, et notamment celles à destination des publics bénéficiaires de l'Aide Alimentaire

En tant que bénéficiaire de l'Aide Alimentaire, vous vous engagez à :

- Rencontrer les partenaires sociaux d'orientation pour analyser l'évolution progressive de la situation, le cas échéant (pour toute orientation supérieure à 3 mois)
- Informer ceux-ci de toute évolution de votre parcours

En cas de non-respect de ces engagements, le CIAS se réserve le droit de mettre fin à l'accès à l'épicerie sociale.

En contrepartie, l'équipe de l'épicerie sociale s'engage à :

- Mettre à votre disposition des produits d'alimentation, d'hygiène et d'entretien à moindre coût (10% à 30% du montant moyen constaté en grande surface)
- > Proposer des activités collectives et participatives

<u>L'accès à l'é</u>	picerie	sociale	doit	vous	permettre	:

 □ De réaliser une économie pour le remboursement de dettes, découvert ou factures □ De réaliser une économie pour un projet d'acquisition □ De réaliser un projet professionnel □ D'équilibrer son budget □ Autres, précisez 					
Fait à S	Saint-Martin d'Auxigny, le				
Signatu	ure de l'intéressé(e) :	Signature de l'équipe de l'Aide Alimentaire EPI SOL :			